

Préface

Le présent instrument d'action a été élaboré en réponse aux conclusions de l'*Etude paneuropéenne des politiques d'éducation à la citoyenneté démocratique* (2004) du Conseil de l'Europe. Trois grandes conclusions méritent d'être mentionnées. Premièrement, que de solides politiques d'ECD/EDH sont indispensables pour la définition de pratiques efficaces en la matière. Pour reprendre les termes de l'étude :

«l'appropriation des politiques de l'ECD est un facteur clé pour une mise en œuvre efficace» (p. 25).

Deuxièmement, il existe souvent un «écart de conformité» entre la formulation des politiques et leur mise en œuvre et les pratiques de l'ECD/EDH. L'étude déclare en effet que :

«la place réelle de l'ECD démontre un écart de conformité entre les intentions politiques, les politiques communiquées et la pratique effective» (p. 38).

Troisièmement, l'on note un manque de cohérence et de continuité dans le cycle politique de l'ECD/EDH entre l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre, car peu, voire aucune attention n'est accordée aux bilans des politiques et à leur longévité. L'étude rapporte ceci :

«Très souvent, les décideurs se contentent de formuler des objectifs et les méthodes envisagées, sans chercher à en contrôler la mise en œuvre effective» (p. 49).

L'instrument est fermement ancré dans l'expérience et le savoir-faire acquis au fil du projet phare du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ECD/EDH), qui est mené depuis 1997. L'introduction du rapport d'Eurydice intitulé *Education à la citoyenneté dans les écoles en Europe* (2005) atteste que le projet est reconnu pour sa démarche et ses pratiques novatrices. Comme l'indiquait le rapport d'Eurydice :

«Ce projet [ECD/EDH] constitue un forum de discussion pour les spécialistes et praticiens de l'ECD provenant de l'Europe entière. Il vise à définir des concepts, à élaborer des stratégies et à réunir les bonnes pratiques en matière d'ECD. Sur la base des conclusions et recommandations émises, le Conseil de l'Europe a établi des normes politiques dans ce domaine et a recommandé à ses Etats membres de les appliquer» (p. 7).

L'instrument est conçu comme un document de référence pratique, pour veiller à ce que le projet de l'ECD/EDH continue d'établir des normes politiques

dans ce domaine. Il vise à offrir une aide stratégique aux décideurs des Etats membres et des organisations internationales pour que ces derniers soient mieux à même de concevoir, de mettre en œuvre, de réviser et de maintenir dans la durée des politiques efficaces en matière d'ECD/EDH.

L'instrument peut jouer un rôle déterminant en liaison avec la Charte européenne de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, adoptée dans le cadre de la Recommandation CM/Rec(2010)7. Il fournira une aide pratique aux décideurs en matière de politiques de l'ECD/EDH. Il leur permettra de voir comment la formulation de politiques dans leur contexte est en harmonie avec la charte et les aidera à prendre les dispositions nécessaires pour garantir l'efficacité des décisions prises tout au long du cycle politique de l'ECD/EDH.

L'instrument donne également une vue d'ensemble des principaux problèmes et défis en matière de politiques et pratiques de l'ECD/EDH. Cette vue d'ensemble est essentielle pour la cohérence de la « Mallette ECD/EDH ». L'instrument d'action constitue le premier outil de l'ECD/EDH (outil 1). Il devrait être utilisé avec les autres outils de la mallette où les questions soulevées sont abordées de manière plus détaillée, à l'intention de publics spécifiques :

- *Pour une gouvernance démocratique de l'école* (outil 2)¹ ;
- *La contribution de tous les enseignants à l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme: cadre de développement de compétences* (outil 3)² ;
- *Outil pour l'assurance de la qualité de l'Education à la citoyenneté démocratique à l'école* (outil 4)³ ;
- *Ecole, collectivité, université: des partenariats pour une démocratie durable – L'éducation à la citoyenneté démocratique en Europe et aux Etats-Unis d'Amérique* (outil 5)⁴.

Les auteurs espèrent que cet instrument d'action atteindra ses buts et objectifs et qu'il s'avérera pratique pour ses utilisateurs et leurs politiques. Il apportera alors une contribution notable à l'amélioration de la qualité de la formulation des politiques et de la pratique en matière d'ECD/EDH dans les Etats membres et dans les organisations internationales. Il justifiera également le temps et les efforts consacrés par tous ceux qui ont participé à sa production.

1. Backman, E. et Trafford, B., *Pour une gouvernance démocratique de l'école*, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2006.

2. Brett, P., Mompoin-Gaillard, P. et Salema, M.H., *La contribution de tous les enseignants à l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme: cadre de développement de compétences*, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2009.

3. Birzea, C. et al., *Outil pour l'assurance de la qualité de l'Education à la citoyenneté démocratique à l'école*, Editions du Conseil de l'Europe, Unesco, CEPS, Strasbourg, 2005.

4. Hartley, M. et Huddleston, T., *Ecole, collectivité, université: des partenariats pour une démocratie durable – L'éducation à la citoyenneté démocratique en Europe et aux Etats-Unis d'Amérique*, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2011.

Section 1 – Introduction : utilisation de l’instrument d’action

Le présent instrument d’action pour l’ECD/EDH s’appuie sur l’expérience acquise dans le cadre du projet phare du Conseil de l’Europe sur l’Education à la citoyenneté démocratique et aux droits de l’homme (ECD/EDH), lancé en 1997⁵. L’instrument propose un soutien stratégique aux personnes appelées à prendre des décisions importantes et encourage une plus grande efficacité dans l’élaboration de politiques d’ECD/EDH, tant au sein des Etats membres qu’entre les pays et dans les organisations internationales.

Comment l’instrument d’action est-il organisé ?

L’instrument comporte deux sections.

La section 1 présente l’instrument, ses buts et objectifs, sa structure et la manière dont il convient de l’utiliser. Elle s’achève par un diagramme du cycle politique de l’ECD/EDH qui fait ressortir les principales étapes stratégiques pour les décideurs dans ce cycle.

La section 2 contient la partie principale de l’instrument. Elle met l’accent sur la manière de concevoir, de mettre en œuvre, de réviser et de maintenir dans la durée les politiques de l’ECD/EDH. Elle suit le cycle politique et analyse les principales étapes stratégiques de l’ECD/EDH, qui sont également déterminantes pour les personnes appelées à prendre des décisions politiques en matière d’élaboration, de mise en œuvre et de révision et de longévité des politiques. Elle illustre comment ces étapes peuvent être renforcées par des actions stratégiques.

A ces informations s’ajoutent, dans des annexes séparées, une brève liste de contrôle pour l’auto-évaluation ainsi qu’une grille de contrôle pour la planification de mesures, établie sur la base des étapes stratégiques essentielles décrites dans la section 2 ; une définition de travail de l’ECD et de l’EDH ; une liste de textes fondateurs pour l’ECD/EDH ; et des liens vers d’autres outils du Conseil de l’Europe.

5. De plus amples informations sur le projet de l’éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l’homme (ECD/EDH) sont disponibles sur le site www.coe.int/edc.

Qu'est-ce que l'ECD/EDH ?

Les Etats membres reconnaissent dans l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ECD/EDH) un élément essentiel de l'éducation de chacun, et en particulier des jeunes gens. Cette éducation fait partie intégrante de la mission première du Conseil de l'Europe qui est de promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et la prééminence du droit.

Les Etats membres et les organisations internationales ont une vision commune du but, de l'objectif et des approches essentiels de l'ECD/EDH.

Le but de l'ECD/EDH est d'instaurer dans la société des formes durables de démocratie fondées sur le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit. En ces temps de mutations rapides et sans précédent, cette éducation offre à la société une de ses meilleures défenses contre la montée de la violence, du racisme, de l'extrémisme, de la xénophobie, de la discrimination et de l'intolérance, et constitue un mécanisme préventif. Elle contribue aussi grandement à la cohésion et à la justice sociales ;

L'objectif de l'ECD/EDH est d'aider chacun à jouer un rôle actif dans la vie démocratique et à exercer ses droits et ses responsabilités dans la société grâce à des pratiques et activités pédagogiques.

Les approches de l'ECD/EDH associent l'enseignement et l'apprentissage par l'expérience ou la « pratique », en mettant l'accent sur l'apprentissage démocratique, la participation active et l'apprentissage collaboratif. L'ECD/EDH est un processus d'apprentissage tout au long de la vie qui s'opère dans des « sites de citoyenneté » communiquant entre eux, à savoir les programmes d'enseignement, le milieu scolaire et la communauté locale ou plus étendue. Ces « sites de citoyenneté » promeuvent l'ECD/EDH par leur éthique et leur gouvernance démocratique.

Pourquoi cet instrument d'action est-il nécessaire ?

Le projet ECD/EDH a démontré l'importance de formuler des politiques claires et cohérentes, avec des fondements stratégiques appropriés, pour l'élaboration de pratiques efficaces et durables.

Pour de nombreux décideurs, praticiens et parties prenantes de l'élaboration des politiques, l'ECD/EDH reste un nouveau domaine dans lequel ces acteurs manquent d'assurance et se sentent mal préparés. Le but, l'objectif et les approches de l'ECD/EDH ne sont pas toujours bien compris, et leurs implications pour les politiques et la pratique ne sont que partiellement reconnues. Il en résulte souvent de profondes « lacunes » entre l'élaboration de politiques d'ECD/EDH et leur transposition en pratiques efficaces et durables. Pour

clarifier et rendre durables les politiques d'ECD/EDH, il faut donc renforcer le processus décisionnel.

Quelle est la fonction de l'instrument d'action ?

L'instrument explique en quoi consiste l'ECD/EDH et ce qu'elle implique en termes d'élaboration des politiques aux divers stades de l'éducation et de la formation, de l'instruction générale à la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur aux formations pour adultes. Il favorise l'ECD/EDH dans l'éducation formelle, informelle et non formelle, et dans la formation, dans la perspective d'un apprentissage tout au long de la vie.

L'instrument s'appuie sur l'expérience du projet ECD/EDH pour :

- offrir une vue d'ensemble cohérente du cycle politique de l'ECD/EDH tout au long des phases d'éducation et de formation ;
- faire la synthèse des étapes essentielles à l'intention de ceux qui prennent les décisions politiques en matière d'ECD/EDH et apporter un appui ciblé et stratégique sur la manière de les aborder ;
- encourager une réflexion et un bilan sur les approches actuelles de l'ECD/EDH ;
- favoriser la pérennité de l'ECD/EDH.

A qui s'adresse l'instrument d'action ?

L'instrument s'adresse essentiellement aux décideurs de haut niveau dans les Etats membres et dans les organisations internationales, c'est-à-dire à ceux qui prennent les principales décisions politiques sur l'ECD/EDH. Il peut toutefois être utile à tous ceux qui interviennent dans la formation, la mise en œuvre et la révision des politiques d'ECD/EDH, qu'ils travaillent pour les gouvernements ou pour les organisations internationales, les établissements d'éducation et de formation, les organisations non gouvernementales (ONG) ou les organisations de jeunesse.

Comment utiliser l'instrument d'action ?

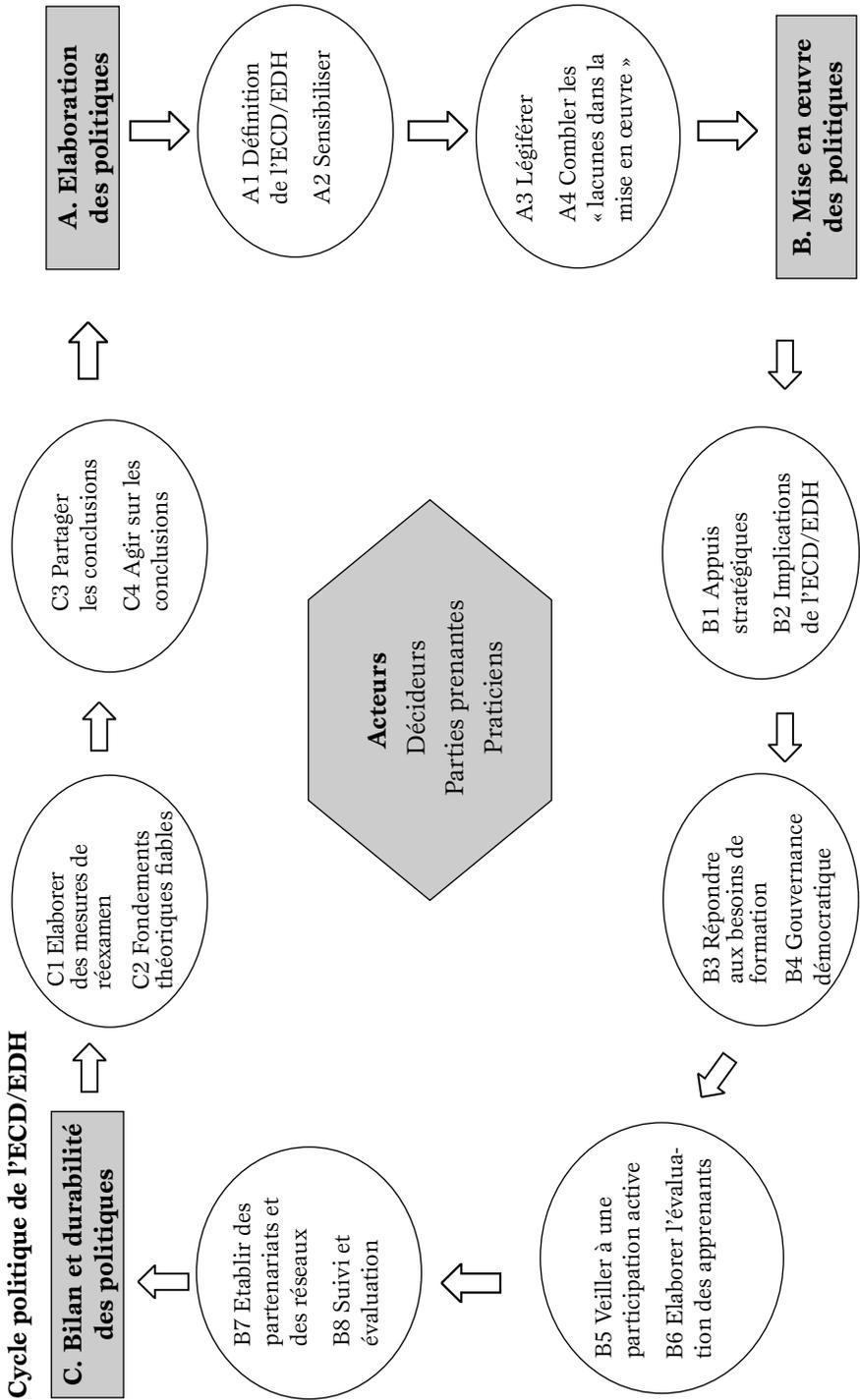
Même s'il est concis, l'instrument d'action n'est pas destiné à une lecture linéaire. Il doit plutôt permettre à ceux qui se sont familiarisés à son contenu de sélectionner des sections ou thèmes donnés en fonction de leurs besoins.

L'instrument d'action correspond aux événements actuels dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Par définition, l'ECD/EDH est un domaine qui évolue. Sa force et sa contribution sont liées à sa capacité à s'adapter aux changements et à rester en phase avec les besoins des sociétés démocratiques. De ce fait, face à un nouveau contexte social et à de nouveaux débats et objectifs, de nouvelles politiques, règles et pratiques de l'ECD/EDH devront

être envisagées. À terme, l'instrument nécessitera aussi une mise à jour pour prendre en compte ces évolutions.

Nous espérons que le présent instrument d'action :

- constituera une source d'inspiration pour les personnes intervenant dans la prise de décisions relatives aux politiques de l'ECD/EDH ;
- approfondira la culture de réflexion, d'examen et d'action parmi les décideurs en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de révision des politiques d'ECD/EDH ;
- aidera à améliorer la qualité des politiques et de la pratique de l'ECD/EDH dans tous les secteurs de la société, garantissant ainsi la pérennité de l'ECD/EDH dans les pays, entre les États membres et au sein des organisations internationales.



Section 2 – Comment développer, mettre en œuvre, réviser et maintenir des politiques d’ECD/EDH

La présente section décrit les étapes stratégiques essentielles pour les décideurs en rapport avec les politiques de l’ECD/EDH et démontre, à l’aide d’exemples de politiques, comment les aborder d’une manière stratégique⁶. Les principales étapes sont celles que les Etats membres ont progressivement identifiées tout au long de leur participation, depuis 1997, au projet phare ECD/EDH du Conseil de l’Europe. La section comporte trois volets interdépendants : l’élaboration des politiques, la mise en œuvre des politiques, et les bilans et la pérennité de celles-ci.

Partie A – Elaboration des politiques

La première partie du cycle politique de l’ECD/EDH est l’élaboration des politiques, le point de départ pour tous les décideurs. Une élaboration des politiques efficace pour l’ECD/EDH comporte quatre étapes stratégiques (A1 à A4).

A1. S’appuyer sur une définition commune de l’ECD/EDH

Le point de départ de la formulation de politiques consiste à s’appuyer sur une définition de travail commune de l’éducation à la citoyenneté démocratique et de l’éducation aux droits de l’homme (ECD/EDH). Cette conscience et cette compréhension communes de la définition aideront les acteurs principaux à expliquer, simplement et clairement, à un large public, l’objet et l’essence de l’ECD/EDH dans la société.

Les définitions communes de l’ECD et de l’EDH élaborées par les institutions internationales fournissent un précieux outil pour l’élaboration de politiques. Au fil du projet ECD/EDH, elles ont été régulièrement actualisées.

Les définitions actuelles, contenues dans la Charte européenne de l’éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l’homme, pourraient être reprises

6. Notons que les exemples de mesures cités dans l’instrument servent à illustrer comment les Etats membres ont apporté un soutien stratégique aux politiques d’ECD/EDH et à présenter des exemples de « bonnes pratiques ». Plusieurs pays ont adopté des démarches similaires. Les exemples sont représentatifs d’un éventail large d’Etats membres du Conseil de l’Europe.

par les décideurs⁷. Elles sont complètes, et les Etats membres ont trouvé utile de les traduire en définitions de travail plus claires et accessibles, énonçant le but, l'objectif et les approches de l'ECD/EDH dans leur contexte spécifique.

A2. Sensibiliser à l'ECD/EDH et en faire une priorité politique

Après avoir défini l'ECD/EDH en accord avec les particularités locales, un pays doit relever le deuxième défi qui consiste à sensibiliser à l'ECD/EDH et à en faire une priorité politique. Ces deux processus vont de pair. Plus les principaux acteurs (décideurs, praticiens et parties prenantes) sont sensibilisés à l'importance de l'ECD/EDH, plus large sera le consensus autour de la nécessité d'en faire une priorité politique. De même, il sera plus facile d'intégrer l'ECD/EDH dans les processus décisionnels si sa contribution au bien-être de la société est reconnue par tous.

La première étape pour atteindre ce large consensus consiste à convaincre de la pertinence de l'ECD/EDH pour consolider la démocratie, les droits de l'homme et la cohésion sociale dans la société. L'expérience acquise tout au long du projet ECD/EDH révèle que les Etats membres ont adopté diverses stratégies. Ces derniers ont pu notamment :

- lancer le débat et sensibiliser aux programmes nationaux relatifs à l'ECD/EDH;
- conclure des accords entre les institutions de divers niveaux de la société (exemple : ministères, collectivités locales, agences internationales) ;
- diffuser des informations sur des projets, des actions et des conclusions d'organisations internationales actives dans le domaine de l'ECD/EDH.

L'ECD/EDH en tant que priorité politique

L'**Autriche** a organisé en 2007-2008 une campagne nationale baptisée «Initiative pour la démocratie». Dans le cadre de cette initiative, l'éducation à la citoyenneté a été ajoutée aux matières du programme d'enseignement pour la huitième année. Elle vise à renforcer l'intégration de l'ECD dans le système scolaire autrichien afin de promouvoir la citoyenneté active des jeunes. De plus, la formation initiale et continue des enseignants à l'éducation à la citoyenneté est devenue également une priorité.

En **Croatie**, une initiative du gouvernement a abouti au lancement d'un programme national de trois ans pour la protection et la promotion des droits de l'homme (2008-2011) et à l'adoption d'un plan d'action pour la mise en œuvre de ce programme.

7. Voir l'annexe 2 – Définition des termes essentiels.

Les Etats membres du Conseil de l'Europe ont constaté qu'il est vital de rechercher un consensus pendant l'élaboration des politiques afin d'en rendre plus efficace la mise en œuvre. Cela implique de nouer le dialogue avec des personnes qui travaillent à divers échelons de la société – gouvernements, organisations internationales, établissements d'éducation et de formation, organisations non gouvernementales (ONG) ou organisations de jeunesse – et aux différents stades de l'éducation et de la formation – de l'instruction générale à la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur aux formations pour adultes. Une élaboration efficace des politiques ouvre la voie à une mise en œuvre plus solide et, par voie de conséquence, renforce les étapes du bilan et de la pérennité des politiques.

Les pays d'Europe ont adopté tout un éventail d'activités de sensibilisation à l'ECD/EDH et de mobilisation des acteurs clés – décideurs, parties prenantes et praticiens – portant à la fois sur les politiques et sur la pratique. Notons principalement:

- la promotion et l'encouragement du débat et des discussions sur les questions d'ECD/EDH dans les Etats membres et dans les médias;
- le recours à internet et aux médias pour promouvoir les campagnes d'ECD/EDH;
- la création de forums de discussion sur internet sur des questions liées à l'ECD/EDH;
- l'organisation de séminaires, de conférences, de panels et d'auditions publiques sur des questions d'ECD/EDH.

Sensibilisation

Au **Portugal**, un forum sur l'ECD/EDH organisé par le Conseil des ministres et par le ministère de l'Education fonctionne depuis deux ans. De nombreuses ONG y ont participé et des recommandations ont été élaborées à partir des priorités énoncées par les participants au forum. Ces recommandations peuvent être librement consultées sur le site internet et alimentent les politiques et les pratiques de l'ECD/EDH.

En **Norvège**, les « Elections nationales scolaires » (*Skolevalg*) sont un projet national de sensibilisation à la citoyenneté démocratique de la société, et en particulier des jeunes. Tous les quatre ans, quelques semaines avant les élections nationales, les établissements du secondaire supérieur sont invités à participer à des simulations d'élections sur la base des candidats et des partis qui se présentent aux élections nationales. Des débats sont organisés dans les écoles et des représentants politiques sont invités. Plus de 90 % des élèves du secondaire supérieur participent à cet exercice. Les résultats sont largement diffusés en Norvège par la télévision et par les autres médias.

A3. Elaborer une réglementation sur l'ECD/EDH

La troisième étape dans l'élaboration des politiques est de formuler une réglementation sur l'ECD/EDH. L'expérience acquise dans le projet de l'ECD/EDH révèle qu'une réglementation claire dans ce domaine aide à souligner son importance dans les politiques de l'éducation⁸. Elle contribue aussi à rendre plus cohérente la formulation de politiques pour l'ECD/EDH.

Les politiques de l'ECD/EDH et de l'éducation des Etats membres présentent les deux points communs suivants :

- dans tous les pays, la Constitution énonce les bases nécessaires au développement de sociétés démocratiques ;
- la majorité des Etats membres ont fait de l'ECD un but ou un principe spécifique d'éducation.

Réglementation

En **Espagne**, la nouvelle loi organique sur l'éducation (LOE-2/2006, 3 mai) adoptée en 2006 a permis d'inscrire « l'éducation à la citoyenneté » parmi les matières et les compétences essentielles du programme d'enseignement, et le développement de la citoyenneté démocratique comme un des principaux objectifs de l'enseignement des adultes.

En **République fédérale d'Allemagne**, un système complet d'ECD/EDH est intégré dans l'enseignement officiel par la réglementation des Länder depuis près de soixante ans⁹ ; au Bade-Wurtemberg, par exemple, l'ECD/EDH à l'école est inscrit dans la Constitution depuis 1953. Le système comprend des matières dans le cadre desquelles l'ECD/EDH est enseigné, des programmes d'enseignement, la formation des enseignants, l'enseignement et du matériel pédagogique, et la participation des élèves et des parents.

A4. Identifier et combler les « lacunes » entre l'élaboration des politiques de l'ECD/EDH et leur application

La quatrième étape de l'élaboration des politiques consiste à reconnaître l'existence de « lacunes » entre l'élaboration des politiques d'ECD/EDH et leur mise en œuvre (et à les combler).

En matière d'ECD/EDH comme dans d'autres domaines, les pays d'Europe ont pu constater que la réussite du passage de l'élaboration des politiques à la mise

8. Notons que toute réglementation ou politique devra être mise en œuvre dans le respect des structures constitutionnelles de chaque Etat membre, en utilisant des moyens appropriés à ces structures et en tenant compte des priorités et des besoins propres à la situation de chaque Etat membre.

9. L'ECD/EDH a joué un rôle important en Allemagne occidentale depuis la fondation de la République fédérale d'Allemagne en 1949, et dans la partie orientale de l'Allemagne depuis la réunification, en 1990.

en œuvre exige une préparation minutieuse et une stratégie claire. Toutefois, si cette planification stratégique est absente ou inadéquate, cela peut devenir, avec le temps, un véritable obstacle à la bonne mise en œuvre des politiques.

Le projet ECD/EDH a relevé les principaux manquements dans les divers pays, et notamment :

- le décalage entre les déclarations de principe (sur la valeur de l'ECD/EDH) et les politiques existantes ;
- le décalage entre les politiques et leur mise en œuvre ;
- le décalage entre les politiques de l'ECD/EDH et les autres domaines de la politique.

Pour faciliter le passage de la formation des politiques de l'ECD/EDH à leur mise en œuvre pratique, il est essentiel que les décideurs reconnaissent l'existence de ces « lacunes » et qu'ils définissent des approches spécifiques pour y remédier.

Ces approches stratégiques sont :

- définir et spécifier clairement les politiques de l'ECD/EDH ;
- identifier les principaux acteurs – décideurs, praticiens et parties prenantes – susceptibles de promouvoir et de soutenir la mise en œuvre des politiques qui devront être activement impliquées dans l'élaboration des politiques et dans le processus de mise en œuvre ;
- mettre en place des mesures d'application progressive des politiques de l'ECD/EDH avec les décideurs qui définissent les priorités, donnent les moyens nécessaires et soutiennent activement les différents stades du processus de mise en œuvre.

Les pays membres ont adopté diverses stratégies pour pallier ces lacunes, et notamment :

- en définissant des objectifs clairs pour l'ECD/EDH à l'échelon national, régional et local ;
- en élaborant des lignes directrices et des cadres pour la mise en œuvre de l'ECD/EDH, et en définissant les concepts, les aspects, les résultats de l'apprentissage, les processus et les contextes associés à l'ECD/EDH ;
- en élaborant et promouvant des plans d'action pour l'ECD/EDH à l'échelon national, régional et local ;
- en concevant un programme d'enseignement spécifique pour l'ECD/EDH au niveau des écoles.

Pallier les décalages entre l'élaboration des politiques d'ECD/EDH et leur mise en œuvre

La **Suède** a adopté des lignes directrices et des objectifs nationaux. Ainsi, s'agissant de l'égalité entre les femmes et les hommes, les objectifs et lignes directrices concernent les questions telles qu'un meilleur accès des filles aux filières mathématiques et physiques ou le traitement des problèmes émergents comme les crimes d'honneur au sein des communautés d'immigrés. Ces objectifs nationaux sont mis en œuvre dans le cadre de travaux scolaires qui mettent l'accent sur la formation des enseignants et par le développement des compétences, des stages, des séminaires et des conférences, des projets pilotes et une aide apportée par des chercheurs.

S'agissant des organisations internationales, l'Assemblée générale des Nations Unies a lancé, le 10 décembre 2004, le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme (en cours depuis 2005), qui vise à renforcer la mise en œuvre des programmes d'éducation aux droits de l'homme dans tous les secteurs. Il comporte diverses phases, dont la première couvrait les années 2005-2009 et portait sur l'enseignement primaire et secondaire. Un plan d'action pour cette première phase a été élaboré par un groupe polyvalent de professionnels de l'éducation et des droits de l'homme originaires de tous les continents, qui ont proposé une stratégie concrète et des idées pratiques pour l'application de l'éducation aux droits de l'homme au plan national.

Partie B – Mise en œuvre des politiques

La deuxième étape du cycle politique de l'ECD/EDH concerne la mise en œuvre des politiques et leur application pratique. L'expérience acquise dans les Etats membres du Conseil de l'Europe confirme que cette mise en œuvre constitue un processus continu et encourageant sur le long terme. Pour en assurer l'efficacité et la longévité, huit étapes stratégiques essentielles (B1 à B8) doivent être respectées.

B1. Décider des appuis stratégiques nécessaires pour traduire les politiques d'ECD/EDH en dispositions pratiques

Pour réussir cette première étape, il faut que les mesures appropriées aient été prises pendant l'élaboration des politiques d'ECD/EDH afin de poser le fondement de la mise en œuvre :

- énoncer clairement le but, l'objectif et les approches de l'ECD/EDH ;
- préparer des lois rendant possible un développement de l'ECD/EDH ;
- impliquer les acteurs clés – décideurs, praticiens et parties prenantes ;

- sensibiliser aux démarches nécessaires pour combler les «lacunes dans la mise en œuvre».

Quand ces mesures ont été prises, il est plus facile de mettre en place les appuis stratégiques nécessaires pour convertir les politiques de l'ECD/EDH en dispositions pratiques.

Voici quelques exemples d'appuis stratégiques que les Etats membres ont utilisés pour étayer la mise en œuvre des politiques de l'ECD/EDH :

- promotion des expériences novatrices en matière d'ECD/EDH et diffusion des exemples de bonnes pratiques ;
- apport d'un soutien financier aux projets et programmes pilotes de l'ECD/EDH (à l'échelle nationale, régionale et/ou locale) ;
- mise sur pied des procédures d'assurance de qualité destinée à améliorer des actions et les initiatives de l'ECD/EDH ;
- soutien des accords de partenariat avec les établissements afin de développer l'ECD/EDH dans l'éducation pour adultes ;
- développement de la coopération en matière de l'ECD/EDH entre les principaux acteurs à l'échelle nationale, régionale et locale (et parfois internationale) ;
- augmentation du nombre d'organisations qui dispensent des services pédagogiques et des formations à l'ECD/EDH aux divers stades de l'éducation et de la formation (de l'instruction générale à la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur aux formations pour adultes).

Appuis stratégiques

Au **Kosovo**¹⁰, le ministère de l'Education, des Sciences et de la Technologie a entrepris, en collaboration avec le Conseil de l'Europe, le Bureau de liaison de la Commission européenne et des ONG, une série d'activités de formation d'enseignants à l'ECD/EDH, et prépare également des ressources pour l'éducation aux droits de l'homme. Chaque année, ce ministère organise, en concertation avec le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, un « Mois de la jeunesse » au cours duquel plusieurs campagnes sont menées par différentes organisations qui discutent et examinent des thèmes et des problèmes relatifs à l'ECD/EDH.

En **Pologne**, plusieurs initiatives politiques ont été menées afin de promouvoir les pratiques de l'ECD/EDH. Le Fonds pour les initiatives citoyennes (Fundusz Inicjatyw Obywatelskich) a ainsi été créé afin de stimuler et de promouvoir les initiatives des citoyens et d'augmenter la participation des ONG.

10. Toute mention du Kosovo dans le présent texte, qu'elle fasse référence à son territoire, à ses institutions ou à sa population, s'entend dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjudice du statut du Kosovo.

B2. Gérer les implications pour les secteurs de l'éducation et de la formation (y compris les programmes d'enseignement)

Pratiquement tous les pays d'Europe ont relevé ce défi en inscrivant explicitement l'ECD/EDH dans les programmes scolaires des niveaux primaire et secondaire. Les écoles sont considérées comme des « sites de citoyenneté » essentiels pour la promotion, la mise en œuvre et la pérennité de l'ECD/EDH.

Les Etats membres du Conseil de l'Europe reconnaissent également la nécessité d'une mise en œuvre de l'ECD/EDH au-delà des écoles, et notamment dans la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et l'éducation pour adultes, et tout particulièrement dans les stages de formation pour enseignants.

Ces pays ont essentiellement eu recours à quatre approches pour intégrer l'ECD/EDH dans les milieux de l'éducation et de la formation (y compris les programmes d'enseignement) :

- inscrire l'ECD/EDH comme un élément ou une activité à part entière (par exemple comme une matière du programme d'enseignement ou en tant que module de formation) ;
- intégrer l'ECD/EDH dans plusieurs éléments/activités (matières du programme ou modules de formation), sous la forme d'une approche transversale ;
- adopter une approche transversale sur l'ensemble de chaque établissement (école, lycée, établissement de formation, université) ;
- combiner plusieurs des approches ci-dessus.

La mise en œuvre de ces approches a toutefois plusieurs exigences. Il s'agit de :

- renforcer le statut de l'ECD/EDH face aux éléments/activités traditionnels (les matières existantes du programme ou les stages de formation) ;
- libérer suffisamment de temps et d'espace pour les éléments/activités de l'ECD/EDH ;
- faciliter le développement d'éléments/activités transversaux dans les programmes d'enseignement ;
- identifier les aptitudes, les compétences, les valeurs et les dispositions associées à l'ECD/EDH ;
- adopter des méthodes d'enseignement et d'apprentissage plus actives, plus participatives et davantage orientées sur les apprenants ;
- concevoir de nouveaux manuels et outils d'enseignement et de formation, et leur assurer une large diffusion ;

- reconnaître que l'efficacité de la pratique de l'ECD/EDH dépend d'une éthique et d'un climat ouvert et démocratique dans les établissements (écoles, lycées, établissements de formation et universités).

Les Etats membres et les organisations internationales reconnaissent également que les compétences sociales, civiques et personnelles associées à l'ECD/EDH font partie des principales compétences de l'apprentissage tout au long de la vie. Dans la définition des connaissances et des aptitudes à développer pour ces compétences, ils ont commencé à ériger ces approches et activités de l'ECD/EDH en tant que cadres pour l'éducation et la formation.

Cadres pour l'éducation et la formation – Compétences de l'ECD/EDH

En **Andorre**, les compétences nécessaires à la promotion de la cohésion sociale et de la démocratie ont été identifiées jusqu'au terme de la scolarisation obligatoire et sont aussi décrites pour l'enseignement et la formation professionnels. Des détails sur la façon de mesurer ces compétences sont également donnés.

En **Bulgarie**, les aptitudes et les compétences nécessaires à la promotion de la démocratie au sein de la société ont été définies. Il s'agit d'une Stratégie nationale de l'apprentissage tout au long de la vie (2008-2013) qui énonce les compétences essentielles et la manière de les acquérir. Une de ces compétences essentielles concerne l'ECD/EDH.

En **Hongrie**, le Programme-cadre national définit les aptitudes et les compétences nécessaires à la promotion de la démocratie au sein de la société. Ce sont notamment des domaines importants pour le développement tels que : le respect de la personne et des droits de l'homme ; le renforcement de l'identité nationale, de la conscience de l'histoire et de la citoyenneté ; les préoccupations sociales ; la responsabilité envers l'environnement ; la connaissance et l'acceptation d'autres cultures et l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires pour tirer parti des institutions démocratiques.

Outil pertinent du Conseil de l'Europe :

La contribution de tous les enseignants à l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme : cadre de développement de compétences

B3. Répondre aux besoins de formation et de développement

Pour réussir la mise en œuvre des politiques, il faut répondre aux besoins en formation et en développement des personnes chargées des politiques et pratiques de l'ECD/EDH. Ce sont notamment les acteurs essentiels de

l'ECD/EDH – les décideurs, les parties prenantes et, tout spécialement, les praticiens assumant des responsabilités dans le cadre de l'ECD/EDH.

S'agissant des besoins en formation et en développement dans les écoles, les décideurs politiques des Etats membres ont compris qu'une formation adéquate est nécessaire pour tous les dirigeants et enseignants, et pas uniquement pour ceux qui enseignent les matières les plus pertinentes pour l'ECD/EDH. Ces pays ont donc veillé à ce que la formation initiale et continue des enseignants couvre l'ECD/EDH des points de vue des buts, des objectifs, des méthodes d'enseignement et d'apprentissage, des liens avec le programme d'enseignement, de l'éthique et de l'organisation des établissements.

Besoins en formation et en développement

En **Bosnie-Herzégovine**, plus de 300 enseignants ont bénéficié d'une formation spécifique, sanctionnée par un diplôme, pour enseigner l'ECD. Ce programme de formation est mené par l'ONG Civitas et par le Conseil de l'Europe. Les autorités ont confié à ces organisations une grande responsabilité pour la formation continue. Chaque enseignant doit passer un examen sur ses connaissances en matière d'ECD/EDH et doit, en outre, se soumettre à une épreuve pratique qui repose sur un portefeuille de formations. Les compétences nécessaires sont clairement définies. Les normes fixées pour les enseignants ont été élaborées par le Conseil de l'Europe, et un groupe d'experts indépendants évalue leur respect.

Le **Portugal** a mis en place des initiatives spécifiques visant à impliquer les parties prenantes et les praticiens dans l'élaboration des politiques de l'ECD/EDH et dans les formations. Les organisations non gouvernementales (ONG) proposent des stages de formation pour les enseignants pris en charge par le ministère de l'Education. En collaboration avec les ONG, le ministère fournit des manuels de l'enseignant sur le thème spécifique de l'ECD/EDH.

Dans la **Fédération de Russie**, le Centre d'éducation civique a développé le programme de formation « Education civique de la population de la Fédération de Russie ». Le centre contribue également au développement de normes de formation pour les enseignants et les formateurs, publie des manuels et organise des conférences, des séminaires et des formations pour les enseignants et les étudiants de ce pays.

Au **Danemark**, la récente loi sur la formation des enseignants prévoit une instruction civique dans le cadre du programme. L'Université danoise de l'éducation a également créé un master en citoyenneté. L'on constate une évolution similaire dans plusieurs autres pays.